

QUESTIONS À Manuel Boucher

« LES PÔLES RESSOURCES : UN ATOUT POUR UNE RECHERCHE AUTONOME DANS LES ÉCOLES DE TRAVAIL SOCIAL »

Si les pôles ressources recherche-travail social sont un progrès pour le développement de la recherche dans le champ social, encore faut-il qu'ils ne soient pas dévoyés de leur objectif initial, défend Manuel Boucher, sociologue et président de l'Acofis (Association des chercheurs des organismes de la formation et de l'intervention sociales).

Que pensez-vous de l'appel à projets sur les pôles ressources (1) ?

C'est un progrès évident : l'Etat, après les craintes suscitées par la régionalisation des formations sociales, réimpulse une dynamique de recherche, qu'il avait lui-même initiée avec la création des IRTS en 1986 ; en outre, il reconnaît aux établissements de formation une légitimité à développer des activités de recherche et à créer une dynamique partenariale avec les acteurs locaux : collectivités territoriales, établissements, universités. Les pôles ressources s'inscrivent dans la volonté, tout à fait louable et que nous défendons à l'Acofis, d'articuler la production de connaissances, la formation et les pratiques d'intervention sociale. Néanmoins, des risques de dévoiement existent...

Lesquels ?

Nous craignons que certains centres de formation, notamment ceux qui n'ont pas créé de laboratoire de recherche, espèrent qu'en étant labellisés « pôle ressources », ils vont pouvoir développer des activités de recherche. Or, s'ils ne disposent pas de chercheurs professionnels affectés à cette mission, ils risquent de ne produire que des travaux d'ingénierie sociale qui, certes, ont toute leur pertinence au sein de l'appareil de formation, mais ne constituent pas des connaissances scientifiques. Les pôles ressources risquent donc de renforcer la confusion recherche-ingénierie sociale, qui freine aujourd'hui le développement de la recherche scientifique autonome dans le champ social. Or seule celle-ci peut permettre aux centres de formation de devenir des hautes écoles en travail social et de s'inscrire dans l'espace concurrentiel de la formation supérieure au niveau européen. Cette préoccupation a d'ailleurs été affirmée par les représentants des centres de formation lors de la création d'Unaforis (2).

Est-ce à dire que seuls les centres de formation dotés de laboratoires de recherche ont la légitimité pour créer des pôles ressources ?

Les pôles ressources sont des espaces de rencontre entre les chercheurs,

les praticiens et les formateurs, destinés à produire et à valoriser de la connaissance partagée en vue de renforcer la qualification des travailleurs sociaux. Tout centre de formation peut donc en animer un, si son projet est retenu. Mais il ne faudrait pas confondre ces pôles avec des laboratoires ou des centres de recherche. Par ailleurs, si les porteurs de projet ne sont pas eux-mêmes producteurs de recherche, ils risquent de valoriser des travaux réalisés ailleurs, par les universités par exemple, dont certaines font partie des promoteurs.

Mais il ne s'agit pas d'opposer les centres de formation entre eux, l'enjeu est collectif : les écoles du travail social vont-elles se saisir des pôles ressources pour sortir de la confusion entre ingénierie sociale et recherche ? Et se doter des moyens de produire de la recherche autonome et reconnue dans les espaces académiques ? Ces questions seront d'ailleurs débattues lors la rencontre que l'Acofis organise le 16 mars prochain à l'IRTS de Bordeaux-Talence (3). La question des moyens ne freine-t-elle pas justement un tel développement ?

Il y a bien sûr un lobbying politique à mener pour que les conseils régionaux et l'Etat comprennent l'intérêt de financer des laboratoires de recherche dans les instituts de formation. Mais il faut aussi que chaque école se mobilise à son niveau. Lorsqu'en 1983 le LERS (Laboratoire d'étude et de recherche sociales) a été créé à l'Institut du développement social de Haute-Normandie (4), celui-ci a redéployé des crédits dévolus à des postes pédagogiques. Aujourd'hui, il est subventionné de façon substantielle par la région. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR I. S.

(1) Voir ASH n° 2623 du 11-09-09, p. 17.

(2) Union nationale des associations de formation et de recherche en intervention sociale - Voir ASH n° 2588 du 26-12-08, p. 5.

(3) « Les pôles ressources régionaux "recherche-formation" de l'intervention sociale : un atout pour le développement de la recherche dans les écoles du travail social ? » - Préprogramme sur www.acofis.org.

(4) Manuel Boucher est aussi directeur scientifique du LERS.

ACTUALITÉ CONVENTIONNELLE

BASS : en attente de moyens, le collège « salariés » de la CPNE refuse de siéger

La situation est toujours tendue dans la branche associative sanitaire et sociale (BASS), après la décision prise le 8 octobre par le collège « salariés » de la Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNE) de ne pas siéger en réunion plénière (1). Estimant que leurs revendications sur les moyens alloués au fonctionnement de cette instance et à ses délégations régionales, et plus globalement au dialogue social dans la branche, ne sont pas satisfaites, les cinq organisations syndicales de salariés ont décidé de durcir leur position : elles ont mandaté leur représentant exclusivement pour traiter les départs en formation de salariés touchés par une restructuration ou un licenciement. « L'Unifed [Union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social] nous avait convoqué à une commission paritaire de branche extraordinaire sur le sujet début décembre, qui a été annulée, explique Joëlle Loussouarn-Péron, chargée des négociations de branche à la Fédération santé et action sociale de la CGT. Cela ne témoigne pas d'une réelle volonté des employeurs qui, malgré la demande des organisations syndicales depuis 2003, n'ont pas encore jugé bon d'ouvrir les négociations sur le sujet. » Or la question du fonctionnement de la CPNE nécessite pour les syndicats de salariés d'être réglée rapidement, de même que celle du fonctionnement de ses délégations régionales où, faute de moyens, la représentation paritaire n'a pas lieu. De son côté, l'Unifed indique qu'elle a informé les partenaires sociaux « qu'un processus de réflexion était en cours en son sein pour apporter des réponses » aux organisations syndicales. « Nous avons annulé la réunion de décembre car nous n'étions pas tout à fait prêts, mais nous espérons l'être à la fin du mois de janvier », précise Guy Courtois, président de l'union. En attendant, l'Unifed a décidé, « afin de ne pas pénaliser les salariés », de mandater le président du collège « employeurs » de la CPNE afin qu'il signe seul deux types de document : les attestations de fin de formation permettant aux salariés de pouvoir